



Le Photovoltaïque chez le particulier

L'association EMNE organise un projet de commande groupée d'installations photovoltaïques afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter à l'adresse ci-dessous avant le 20-05-2014 :

collectif.emne@yahoo.fr

La surface de l'installation peut varier entre 15 et 60 m² ce qui correspond à 9 kWc (kiloWatt crête).

Installation < 3 kWc 15 à 20 m ²	Installation de 3 à 6 kWc 20 à 40 m ²	Installation de 6 à 9 kWc 45 à 60 m ²
TVA de 10 % si le bâtiment a plus de 2 ans (20 % dans du neuf) Exonération d'impôts	TVA de 20 %	TVA de 20 % Raccordement en triphasé obligatoire
Exemple : investissement de 9 000 à 12 000 € pour une toiture de 15 à 20 m ² correctement exposée. Revenu annuel d'environ 900 € (03/2014)	Exemple : investissement de 17 000 à 20 000 € pour une toiture de 30 à 40 m ² correctement exposée. Revenu annuel d'environ 1 800 € (03/2014)	Exemple : investissement de 23 000 à 27 000 € pour une toiture de 45 à 60 m ² correctement exposée. Revenu annuel d'environ 2 700 € (03/2014)

La durée de vie des panneaux solaires est de 30 ans (souvent garantis 25ans).

Arrivés en fin de vie, les panneaux peuvent être réutilisés pour fabriquer de nouveaux panneaux solaires (silicium compris), l'aluminium est fondu. L'association 'PV cycle' a mis en place une filière de recyclage.

Les panneaux doivent être « intégrés au bâti » (en lieu et place de la couverture) sur un bâtiment obligatoirement fermé.

Un panneau restitue en 2 ans l'énergie employée pour sa fabrication.

Il y a possibilité de financement complet par les banques (sécurisation garantie par EDF), plusieurs banques intégrant les revenus futurs dans la capacité d'emprunt.